

L'honorable député de Calgary-Ouest, ou M. Brockington peut-être, a déclaré au comité, l'autre jour, que, dans dix ans, la Stelco regrettera de n'avoir pas entretenu de bonnes relations avec le syndicat des ouvriers de l'acier. Toutefois, ce ne sont pas là des résultats qu'on peut obtenir du jour au lendemain. Il faut qu'on ait le souci de la collaboration, qu'on sache respecter les opinions des autres et qu'on ait à cœur d'établir des conditions de travail raisonnables au sein de l'industrie.

Je puis assurer à mon honorable ami que je ne négligerai rien pour faire cesser le différend existant dans cette industrie ni pour régler les conflits qui pourront s'élever dans d'autres industries.

M. GILLIS: Je ne dirai que quelques mots. Je n'entends pas exposer le pour et le contre des différends qui ont cours. L'honorable député de Vancouver-Est a vidé la question, je crois. Il est cependant un aspect du conflit au sujet duquel je désire rafraîchir la mémoire du ministre. Il s'agit de l'une des plus graves difficultés et il pourrait peut-être l'écarter. Je veux parler de l'écart de salaire de 5c. à l'usine de Sydney. Je n'envisage pas cette affaire comme entrant dans les cadres du différend actuel, car le Conseil national du travail en temps de guerre est saisi de la question depuis trois ans et il devrait l'avoir réglée depuis longtemps. Autant que je sache, le conseil ne s'est pas prononcé et je crois que c'est à cause du conflit général de l'acier qu'il réserve sa décision. Il devrait régler cette affaire et se prononcer le plus tôt possible, que la grève de l'acier se règle ou non.

L'opinion s'est répandue que la politique du Gouvernement consistait à maintenir des niveaux différents de salaire d'une province à l'autre. Comme je l'ai signalé au ministre, au comité, une décision rendue le mois dernier par le conseil confirme pour ainsi dire cette impression. Je veux parler de la cause d'Amherst. Je n'entrerais pas dans le détail, mais je prie instamment le ministre de communiquer avec le Conseil national du travail en temps de guerre afin de l'amener à rendre une décision au sujet de l'écart de salaires à l'usine Sydney.

Le ministère du Travail a déposé au comité des relations industrielles la statistique du coût de la vie à Sault Sainte-Marie, Hamilton et Sydney. Ces chiffres indiquent que, pour les articles sur lesquels se fonde l'indice, le coût de la vie est du cinquième plus élevé à Sydney qu'à Hamilton et à Sault-Sainte-Marie. En dépit de ce fait, il y a un écart de 5c. dans le salaire horaire entre Sault-Sainte-

Marie, Hamilton et Sydney. La différence devrait s'établir dans l'autre sens, si l'on cherche à égaliser le revenu des ouvriers de l'acier.

C'est tout ce que j'ai à dire sur cette question. Mais je prie le ministre de prendre des mesures en vue de régler cette question de la différence de salaires, sans compter le règlement du différend de l'acier, car c'est là une question qui ne se rattache pas au problème général. Il y a trois ans que la commission en est saisie et il est temps de formuler une décision.

La grève de l'acier et les autres différends constituent, comme l'a dit le ministre, une question dont le règlement relève de l'Etat, des syndicats et des sociétés. Nous avons fait notre possible à la Chambre; si les discours pouvaient régler le problème, il y a longtemps qu'il serait réglé. Tout ce que nous pouvons faire en ce moment, c'est de nous fier au bon jugement des personnes intéressées qui, espérons-le, en viendront à un règlement dans l'intérêt bien entendu de tous.

J'aurai quelques questions à poser au ministre au fur et à mesure que ses crédits seront mis en délibération.

M. KNOWLES: Avant l'adoption de ce crédit, je désire prononcer quelques mots touchant une question que j'ai soulevée en cette enceinte à plusieurs reprises. Je veux parler de certains employés de chemin de fer et d'autres entreprises du Pacifique-Canadien qui réclament une pension qu'on leur refuse parce qu'ils ont participé à certaines grèves en 1918 et 1919. Il ne m'est pas nécessaire de résumer toute cette question, étant donné que je l'ai déjà fait plus d'une fois à la Chambre. Je l'ai soulevée pour la première fois le 1er mai 1944 et j'ai continué à rappeler la chose au Gouvernement avec l'espoir qu'il agirait. Enfin, le 12 avril 1945, le premier ministre me donnait l'assurance, en réponse à une question posée à l'appel de l'ordre du jour, qu'on prendrait en considération les demandes formulées par certains syndicats représentant quelques-uns des hommes en cause, en vue de l'instigation d'une commission royale chargée d'examiner cette question dans son ensemble. Peu de temps après que le premier ministre m'eût donné cette assurance, je lui ai adressé des lettres pour l'engager à remplir sa promesse. Quelques jours plus tard, je recevais de lui une lettre datée du 17 avril m'assurant que la demande ferait l'objet d'un examen sérieux en vue de déterminer si la nomination d'une commission royale contribuerait ou non à la solution du problème.

[L'hon. M. Mitchell.]